

Département du Puy-de-Dôme

063-216304337-20230121-02_2023-DE

Reçu le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

COMMUNE de TORTEBESSE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 7

En exercice : 7

Qui ont pris part à la délibération : 5

Dont pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-un janvier, le Conseil Municipal de la commune de TORTEBESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme BONY Yannick, Maire

Étaient présents : ARNAUD Michel, Yannick BONY, Gilles BOULAY, Pierre GIACOMELLO, Danielle ROUX

Étaient absents excusés : BORDERIE Fabrice, LAFONT Marie-Pierre

Secrétaire : Mme Danielle ROUX

DELIBERATION 02/2023

OBJET : Accord pour la participation financière de la commune pour les modifications des travaux d'éclairage public du SIEG

Madame le maire informe ses conseillers que le SIEG souhaite prendre en charge les travaux de modification d'éclairage public et que la commune devra participer à hauteur de 10% du devis total d'un montant de 2700 euros HT soit un montant de 270 euros HT.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de donner son accord de participation aux travaux du SIEG à hauteur de 10% du devis total soit 270 euros HT.

Y.BONY

